

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU.

**Date de convocation** : 17 novembre 2015

**Date d'affichage** : 17 novembre 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 18

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**Subvention aux manifestations locales****1\*Ass « La Neuvilleoise »**

Siège : La Neuville Sur Ressons

L'association a organisé le samedi 28 mars 2015 le « Prix de la Neuville sur Ressons », une compétition régionale de Cyclo Cross en EDV (Ecole du Vélo) réunissant 96 enfants licenciés de 4 à 13 ans de différents clubs enfants de la commune et environs ont participé à cette compétition. Une manche d'initiation pour les enfants non licenciés de la CCPS (10) a également été organisée.

**223,00 €****2\*Ass « Neufvy Music »**

Siège : Neufvy sur Aronde

L'association a organisé le 13 juin 2015 sur la place du village un concert Pop Rock pour rassembler les villageois dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique avec la participation de plusieurs groupes musicaux et démonstration de danse Country. Il s'agit de la 7<sup>ème</sup> édition de cette manifestation.

**500,00 €****3\*Ass « RESSONS Ciné MATZ »**

Siège : Ressons-sur-Matz

Dans le cadre d'une pratique des Arts associant la musique, le cinéma, la comédie et la peinture, l'association a organisé le dernier week-end de septembre au Centre de Culture et de Loisirs de Ressons-sur-Matz, un concert dédié à la musique de films. Cette action s'inscrit dans le paysage culturel du territoire et permet aux écoles de musique de trouver des espaces scéniques pour se produire. Ce sont trois harmonies municipales composées d'environ 100 musiciens qui ont interprété des musiques de films sur une projection vidéo de ces films avec une présentation sous forme de sketches joués par des comédiens.

**500,00 €**

Créée en 2007, l'association « Country and Western » souhaite faire découvrir et partager la passion de l'esprit Country au travers de la danse, d'expositions et d'animations. Elle a organisé, le 27 septembre 2015 à Mareuil la Motte, une « Country Music Day » : initiation à la danse country et line danse, jeux avec des poneys, artisanat, exposition amérindienne. **500,00 €**

Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt local adopté en Bureau Communautaire le 04/07/2012, le versement de la subvention, correspondant à 20% des dépenses effectivement réalisées, interviendra en totalité sur production d'un tableau récapitulatif des dépenses réalisées (avec copie des factures) à l'occasion de la manifestation.

### **Subvention aux manifestations d'intérêt communautaire**

#### **1-Ass « La 14-18 »**

Siège : Thiescourt

L'association a organisé le 8 novembre 2015, la 2<sup>ème</sup> édition de cette course à obstacles sur les chemins de randonnées de la commune de Thiescourt. La 1<sup>ère</sup> édition avait réuni 2300 personnes, familles, sportifs, randonneurs du territoire. Le patrimoine local lié à la grande Guerre est mis en avant avec une animation CULTURELLE et sportive. Entre 3 et 4000 personnes ont participé à cette manifestation. **1000 ,00 €**

#### **2-Ass « Les loisirs de Plessier de Roye »**

Siège : Plessier de Roye

L'association a organisé le 29 Juin 2015 son traditionnel feu de la Saint Jean. Il s'agit d'un spectacle Son et Lumières « Pyro-manies » réalisé par la troupe « Les Potes au feu » suivi d'un feu d'artifice puis de l'embrassement du feu de Saint Jean. C'est une tradition plus que centenaire du village de Plessier de Roye. **1000 ,00 €**

Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt communautaire adopté en Bureau Communautaire le 21/03/2007, le versement de la subvention interviendra en deux temps ; 50% de la subvention est versée après accord du bureau, le reste de la subvention, soit les 50% restants, sera versé sous condition de fournir dans un délai de 6 mois après la réalisation du projet, le bilan financier de l'action et les copies des factures validées par le Trésorier et le Président de l'association. La subvention versée correspondra à 20% des dépenses effectivement réalisées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** ces demandes de subventions pour les montants susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1

du code général des collectivités territoriales,

que le présent acte est rendu exécutoire le : **01/12/2015**

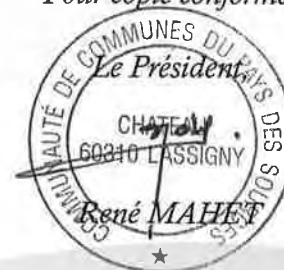
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président

René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Amy

Avricourt

Auffeignies-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grande

Brasles-sur-Aronde

Candor

Carnecienroult

Canny-sur-Matz

Candry-les-Pots

Caudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Ecuilly

Elnoncourt-Saint-Marguerite

Éricourt

Fresnières

Giraumont

Goumay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Liberlère

Lagny

La-Nouvelle-sur-Bessons

Lassigny

Lataule

Mangry-sur-Matz

Marquégiste

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cornies

Monchy-Fumières

Mortemer

Neufly-sur-Aronde

Ognolles

Ouvillers-Sorel

Péruis-de-Roye

Ressens-sur-Matz

Riequisbourg

Roye-sur-Matz

Safente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU.

**Date de convocation** : 17 novembre 2015

**Date d'affichage** : 17 novembre 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 18

**CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE  
DETOURNEMENT DES VEHICULES DE COLLECTE DEPUIS LES QUAIS DE  
TRANSFERT DU TERRITOIRE DU SMVO.**

Dans le cadre de sa compétence de transport et de traitement des déchets ménagers, le SMVO fait appel à la société SITA pour l'exploitation du quai de transfert de Noyon et la société ECORAIL pour le transport ferroviaire des déchets jusqu'au centre de traitement de Villers Saint Paul.

En cas d'impossibilité de dessertes ou en cas de pannes des installations des quais de transfert de Noyon, des détournements des camions de collecte peuvent être organisés jusqu'au centre de traitement principal, occasionnant des distances supplémentaires à parcourir, des frais de carburant et du temps de travail additionnel pour le collecteur de la Communauté de Communes qui peut être amené à le facturer.

C'est pourquoi, en cas de détournement, le SMVO a fixé les montants d'indemnisation liés au surcoût de transport à :

- 160 € par détournement du quai de transfert de Noyon jusqu'au centre de traitement principal

- 110 € par détournement du quai de transfert de Noyon jusqu'au quai de transfert de Compiègne.

Les frais de détournement seront répercutés par le SMVO sur le responsable du dysfonctionnement.

Une convention de détournement reprenant les modalités d'ordre administratif, technique et financier de la prise en charge des frais de détournement ci-dessus doit être signée entre le SMVO et la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à la prise en charge des frais de détournement des véhicules de collecte depuis les quais de transfert du territoire du SMVO, jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes-sur-Aronde  
Candor  
Cannectancourt  
Canny sur Matz  
Conchy les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuilly  
Elincourt-Sainte-Marguerite  
Évicourt  
Fresnières  
Giraumont  
Gourmay sur Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Labehière  
Lagry  
La Neuville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquêglise  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Monchy-Humières  
Mortemer  
Neufvy-sur-Aronde  
Ognolles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

**Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 01-12-2015 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,*

*Pour copie conforme,*  
Le Président,  
CHATEAU  
60310 LASSIGNY  
René MAHET

Le Président  
CHATEAU  
60310 LASSIGNY  
René MAHET

**Convention relative à la prise en charge des frais de détournement des véhicules de collecte depuis les quais de transfert du territoire du SMVO.**

- Amy
- Avricourt
- Anthouil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Brasnes-sur-Aronde
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Élincourt-Saint-Marguerite
- Évricourt
- Fresnière
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Magny-sur-Matz
- Marqueglise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Entre les soussignés :

**LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés dont le siège est sis Parc Tertiaire et Scientifique, rue Bellum Villare à Lacroix-Saint-Ouen (60610), représenté par son président en exercice, **Monsieur Philippe MARINI**, habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Bureau Syndical en date du 28 octobre 2015 ;

Ci-après désigné le « **SMVO** »,

et

**La Communauté d**

, dont le siège est

situé

représenté par son président en exercice,

, habilité à l'effet

des présentes aux termes d'une délibération du

;

Ci-après désignée «

» ;

Il est convenu ce qui suit :



**Préambule**

- Amy
- Arvicourt
- Antheuil-Portes
- Baussy
- Beaubeu-les-Belles
- Bellefleur
- Biermen
- Boulogne-la-Grasse
- Braignes-sur-Air
- Caignes
- Connectiville
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Ecurvilly
- Élincourt-Saint-Pierre
- Envicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Goumy-sur-Ardenne
- Gury
- Hainvillers
- Lalberrière
- Ligny
- La Neuville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquèglise
- Marsuil-la-Motte
- Margny-aux-Cornées
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Ardenne
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Koye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

En cas de détournement des véhicules de collecte, les montants d'indemnisation liés au surcoût de transport seront pris en charge par le SMVO, dans la limite de :

- La société SITA pour l'exploitation des 4 quais de transfert (Compiègne, Noyon, Saint-Leu d'Esserent et Ormoy-Villers) ;
- La société ECORAIL, pour le transport ferroviaire des déchets sur son territoire, entre les quais de transfert et le centre de traitement principal situé sur la commune de Villers-Saint-Paul.

Ces détournements occasionnent, pour les prestataires de collecte et les collectivités effectuant la collecte en régie, des distances supplémentaires à parcourir, des frais de carburant et du temps de travail additionnel pour les agents de collecte (chauffeurs et ripeurs).

Ces détournements interviennent uniquement lorsque les caissons d'ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective ne sont plus disponibles en quantité sur les quais de transfert. La substitution routière (transport des caissons par route) est toujours privilégiée aux détournements.

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de :

- permettre l'indemnisation des communautés d'agglomération et des communautés de communes utilisant les quais de transfert du surcoût de transport, en cas de détournement, entre les quais de transfert et le centre de traitement principal (CTP) ;
- fixer les conditions d'ordre administratif, technique et financier de la prise en charge des frais de détournement.

**Article 2 : Modalités financières**

En cas de détournement des véhicules de collecte, les montants d'indemnisation liés au surcoût de transport seront pris en charge par le SMVO, dans la limite de :

- Du quai de Saint-Leu d'Esserent jusqu'au CTP : 65 € par détournement ;
- Du quai de Compiègne jusqu'au CTP : 110 € par détournement ;
- Du quai d'Ormoy Villers jusqu'au CTP : 110 € par détournement ;
- Du quai de Noyon jusqu'au CTP : 160 € par détournement ;
- Du quai de Noyon jusqu'au quai de Compiègne : 110 € par détournement.

Ces prix forfaitaires sont fermes et non révisables sur la durée de cette convention.

**Article 3 : Modalités administratives**

La Communauté ..... devra avoir délibéré au plus tard le 31 mars 2016 afin d'autoriser son président à signer la présente convention. Après cette date, elle ne pourra plus demander la prise en charge des frais de détournements directement auprès des prestataires de services, ECORAIL et



Les demandes de prise en charge des frais de détournements seront à adresser au SMVO par les collectivités adhérentes selon les montants indiqués à l'article n°2 de la présente convention. Cette demande sera obligatoirement accompagnée des bons de détournement fournis sur les quais de transfert et sur lesquels le motif du détournement est indiqué.

Toutefois, le vidage sur les quais de transfert peut être rendu impossible lorsque des déchets interdits viennent bloquer les équipements des quais de transfert (cas d'un objet encombrant qui bloque le compacteur). Dans ce cas, l'indemnisation sera prise en charge par le SMVO qui répercutera les frais de détournement sur la collectivité en cause.

Le SMVO validera la responsabilité de chacun sur l'origine des détournements. Le paiement des frais de détournement réclamés se fera trimestriellement, après réception des justificatifs (bons de détournement).

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet dès sa transmission au contrôle de légalité et prendra fin au 31 janvier 2017.

Elle pourra être reconduite pour une période de un (1) an, du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018, dans l'hypothèse de la reconduction des marchés d'exploitation des quais de transfert et de transport ferroviaire.

**Article 5 : Règlement des différends**

La convention pourra être remise en cause en cas de non-respect des clauses précitées ou retard excessif dans le paiement des sommes dues. Les parties s'engagent à trouver une solution amiable.

En cas de désaccord persistant, le différend sera soumis au tribunal administratif d'AMIENS.

Fait à Compiègne, le .....201 .

**Pour le SMVO,  
Le Président**

**Pour  
Le Président**

- Amy
- Avicourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Croix
- Brasnes-sur-Aronde
- Candor
- Connectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Élincourt-Sainte-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hanvillers
- Labeltère
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Marcuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignement
- Villers-sui-Coudun

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU.

**Date de convocation** : 17 novembre 2015

**Date d'affichage** : 17 novembre 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 18

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION**  
**"LES JARDINS S'EMMELENT" 2016**

Voici la troisième année que « les jardins s'emmêlent » sont mis en œuvre en Picardie grâce au soutien des partenaires financiers. Pour cette troisième année, plusieurs événements sont organisés sur le Pays des Sources.

Il s'agit de soirées et d'ateliers proposés aux habitants (jardiniers débutants ou confirmés) qui permettent de partager, d'apprendre et d'échanger sur les pratiques naturelles au jardin, sans pesticides et sans engrais chimiques.

Au programme, 5 à 6 soirées et ateliers autour du jardinage sont prévus en hiver et au printemps 2016.

Exemples de sujets abordés avec quelques nouveautés !

<b>Soirées (en salle)</b>	<b>Ateliers (dans le jardin)</b>
Les secrets de la récolte et de la conservation des graines et légumes de mon jardin.	Apprenez à tailler vos rosiers.
Plantes compagnes, plantes néfastes : les associations au jardin	Manque de place ? Et si vous cultiviez en hauteur ?
Comment protéger votre jardin des insectes, des limaces, ... ?	Soignez naturellement votre jardin !
En finir avec le mal au dos : le jardin ergonomique.	Cultivez sous abris.
Soirée « Soupe et zéro déchet ».	Faites passer ! Troc plants et diversité au jardin.
<i>Sous réserve : Aménagement paysager : comment agrémenter les coins à l'ombre ou en plein soleil ?</i>	<i>Sous réserve : Atelier créatif : comment agrémenter son jardin avec des matériaux de récupération ?</i>



- Amy
- Avricourt
- Anthouil-Portes
- Baugy
- Brailieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Botignon-la-Grasse
- Braynes-sur-Aronde
- Candor
- Canestancourt
- Camy-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Feuilly
- Flincourt-Saint-Marguerite
- Évroult
- Fresnières
- Giraumont
- Courmay-sur-Aronde
- Guy
- Hanvillers
- Labelière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Magny-sur-Matz
- Marquègne
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerives
- Manchy-Humières
- Morremor
- Neufly-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roy-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Un appel à candidature va être lancé dans le journal afin de trouver 5 à 6 jardins intéressants pour des démonstrations techniques.

Ces rencontres, mises en place par l'URCPIE de Picardie, sont proposées gratuitement aux habitants grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Pour cette troisième année, seuls deux soirées et deux ateliers sont pris en charge intégralement. Pour les trois autres, la Communauté de Communes du Pays des Sources devra prendre une partie à sa charge. Cela représentera 20% de la prestation.

Le forfait d'animation des soirées et ateliers inclut :

- la définition du programme
- le document de communication au format pdf
- la gestion des inscriptions
- les pots d'accueil
- une réunion de restitution

Le budget prévu pour l'opération "les jardins s'emmêlent" en 2016 est le suivant :

DEPENSES	€ TTC
Animation de 2 soirées et 2 ateliers (forfait CPIE/AESN)	0
Animation de 4 soirées	1400
Animation de 4 ateliers	1400
<b>TOTAL</b>	<b>2 800</b>

RECETTES	€ TTC
Agence de l'Eau Seine-Normandie	2 240
CCPS	560
<b>TOTAL</b>	<b>2 800</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en œuvre de l'opération "les jardins s'emmêlent"2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : **01 / 12 / 2015** date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,

Le Président  
  
**René MAHET**

Le Président,  
 CHATEAU  
 60310 LASSIGNY  
  
**René MAHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Amy

Avicourt

Aubeuil-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belley

Blémont

Boulogne-la-Graisse

Brannes-sur-Aronde

Candor

Cannectincourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Craponneville

Cuy

Cunilly

Dives

Ecuilly

Elicourt-Saint-Marguerite

Éricourt

Frenières

Giraumont

Gémisy-sur-Aronde

Gury

Hauvillers

Lahellière

Lagny

La-Neuveville-sur-Resnois

Lassigny

Lataule

Magny-sur-Matz

Marqueglise

Maréuil-la-Motte

Magny-aux-Censees

Montchi-Humières

Montmer

Neufy-sur-Aronde

Ognolles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Riequebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU.

**Date de convocation** : 17 novembre 2015

**Date d'affichage** : 17 novembre 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 18

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CELLULE D'ANIMATION DU CONTRAT GLOBAL EAU 2016**

Le Contrat global d'actions pour l'eau Oise, Matz, Divette, Verse et leurs affluents s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre cet objectif.

Il a été signé le 26 septembre 2014 à Longueil-Annel, pour la période 2014-2018 sur les bassins versant du territoire.

En 2015, l'animation du contrat global se décomposait comme suit : 0.5 ETP à la CCPS et 0.8 ETP à la CCPN.

Le budget de l'animation en 2016 pour la CCPS est le suivant :

DEPENSES	€ TTC
Salaire et charges (0.5 ETP)	26 000
<b>Fonctionnement</b>	<b>7 000</b>
Documentation et abonnements	1000
Formation	1500
Déplacements	1500
Frais de mission et réception	500
Communication	1000
Frais de reproduction	500
Frais d'affranchissement	1000
<b>TOTAL</b>	<b>33 000</b>
RECETTES	€ TTC
Agence de l'Eau Seine-Normandie	16 500
CCPS	16 500
<b>TOTAL</b>	<b>33 000</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le fonctionnement de la cellule d'animation du Contrat Global Eau 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 01-12-2015 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Le Président  
  
 René MAHET



Le Président,  
 CHATEAU  
 60310 LASSIGNY  
  
 René MAHET



**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.**

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Avy  
Avescourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Bermont  
Boulogne-la-Grasse  
Brammes-sur-Aronde  
Candor  
Cannecourt  
Canny-sur-Matz  
Couchy-lez-Pot  
Coudin  
Crupeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Ecuilly  
Elicourt-Saint-Marguerite  
Éricourt  
Fresnières  
Grimont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Laherlière  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lamule  
Marigny-sur-Matz  
Marquigny  
Mareuil-la-Motte  
Marigny-aux-Comtes  
Monchy-Humières  
Mortier  
Neufly-sur-Aronde  
Ognolles  
Orville-Saint  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Riquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiéscourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudin

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU.

**Date de convocation** : 17 novembre 2015

**Date d'affichage** : 17 novembre 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 18

**DÉMATERIALIZATION DES ACTES REGLEMENTAIRES, BUDGETAIRES ET ECHANGES AVEC LE COMPTABLE**

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, et afin de simplifier et d'accélérer la transmission des actes budgétaires et soumis au contrôle de légalité, l'Etat propose de :

- ➔ dématérialiser les actes réglementaires et budgétaires à travers l'application ACTES. Ce système permet la transmission instantanée par voie électronique à la Sous-Préfecture des actes et la réception en temps réel de l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.
- ➔ dématérialiser les échanges avec le comptable à travers le guichet XML. Ce système permet la transmission instantanée par voie électronique par le biais du portail Helios et du guichet XML des pièces justificatives qui doivent être jointes aux flux PES V2.

Pour cela, il est nécessaire de :

- signer une convention avec l'Etat.
- avoir un tiers de télétransmission agréé ainsi qu'un certificat électronique.

A cette fin, il est proposé d'adhérer à l'ADICO (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise) afin de bénéficier, entre autres, directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné et installé par elle, en l'occurrence ADULLACT. Elle aidera aussi la collectivité à acquérir et installer un certificat électronique.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour et une abstention, à la majorité des membres présents, le Bureau Communautaire,

- **VALIDE** le principe de dématérialiser les actes réglementaires, budgétaires et échanges avec le comptable,

- **AUTORISE** l'adhésion de la communauté de communes à l'ADICO,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes-sur-Aronde  
Candor  
Connectancourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuvilly  
Flincourt-Sir-Marguerite  
Évicourt  
Fresnières  
Giraumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Laberlière  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquéglise  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Monchy-Humières  
Moitemer  
Neufvy-sur-Aronde  
Ognolles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

**Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1  
du code général des collectivités territoriales,  
que le présent acte est rendu exécutoire le : 01-12-2015  
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne.**



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU****SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.**

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Amy

Avricourt

Artheuville-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Braunes-sur-Aronde

Candor

Carnetancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Écuvilly

Élincourt Ste Marguerite

Éricourt

Fresnières

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Labeufière

Logny

La-Neuveville-sur-Rosrons

Lassigny

Lataude

Marigny-sur-Matz

Marquégny

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognolles

Ouvillers-Soral

Plessier-de-Roye

Reims-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU.

**Date de convocation** : 17 novembre 2015

**Date d'affichage** : 17 novembre 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 18

**MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL**

Le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires, pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur pour les personnes concernées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **FIXE**, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération,
- **VALIDE** l'application de ce système d'évaluation de la valeur professionnelle aux fonctionnaires stagiaires et titulaires de la collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Amy

Avicourt

Antheuil-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Briannes-sur-Aronde

Candor

Connectancourt

Canny sur Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crèpevaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Ecuilly

Elincourt Ste Marguerite

Évicourt

Fresnières

Giraumont

Gournay sur Aronde

Gury

Hainvillers

Laberlière

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquégise

Mareuil-la-Motte

Maigny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognolles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1  
du code général des collectivités territoriales,  
que le présent acte est rendu exécutoire le : 01-12-2015  
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,*





- Amy
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes-sur-Aronde
- Canclor
- Cannet-sur-Aisne
- Canny-sur-Matz
- Candly-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil

## COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

ANNEE : .....

DATE DE L'ENTRETIEN : ..... / ..... / .....

*Ce document doit être remis à l'agent au moins 8 jours avant l'entretien (décret 2010-716 article 6).*

### AGENT EVALUÉ

Nom et Prénom : .....

Catégorie : A / B / C      Grade : .....

Situation statutaire :  titulaire       stagiaire

Direction/Service : .....

Poste occupé (joindre la fiche de poste) : .....

Date d'entrée dans le poste : .....

Durée hebdomadaire :  TC       TNC: ...../35<sup>ème</sup>       TP: quotité

### EVALUATEUR (supérieur hiérarchique direct)

Nom : .....

Prénom : .....

Fonctions : .....

La fiche de poste a-t-elle évolué depuis l'année précédente?

Non       Oui (si oui, indiquer les changements)

Appréciation impossible (absence pour indisponibilité physique, congé parental, disponibilité, autres)



**I / RESULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS :**

1) BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : faits marquants, modifications dans le service, le poste, les outils, les responsabilités...

ÉVALUÉ	ÉVALUATEUR
Aincourt Anthigny-Portes Baugy Beaulieu-les-Fontaines Belloy Birmont	

2) RAPPEL DES OBJECTIFS FIXES ET RESULTATS OBTENUS :

Brains-sur-Aronde Candor Cannetancourt Canisy-sur-Matz Conchy-les-Pots Coudun	<b>RAPPEL DES OBJECTIFS DU SERVICE POUR .....</b>
--	---

	RAPPELS DES OBJECTIFS INDIVIDUELS	BILAN DE L'ÉVALUATEUR*	FAITS SIGNIFICATIFS EXPLICATIONS DES ECARTS
Crapeaumesnil Cuy Cuvilly Dives Eauvilly Elincourt Ete/Marguerite Evincourt Frenières Giraumont Gourcy-sur-Aronde Lury Hainvillers La Berlière			

\* objectif atteint, objectif partiellement atteint (en cours), objectif non atteint, objectif reporté ou annulé

**II / DETERMINATION DES OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR :**

La Neuville Margny-sur-Matz Maquogise Mareuil-la-Monté Margny-aux-Censees Monchy-Humières Mortemer	<b>OBJECTIFS DU SERVICE/PROJETS POUR .....</b>
--	--

OBJECTIFS POUR L'AGENT	OBJECTIFS DU SERVICE/PROJETS	CONDITIONS DE REUSSITE MOYENS A METTRE EN OEUVRE
Neufvy-sur-Aronde Cignolles Orvillers-Sorel Plessier-de-Roye Ressens-sur-Matz Richebourg Roy-sur-Matz Solente		

Thiescourt  
 Vignemont  
 Villers-sur-Coudun



**III / ÉVALUATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES :**

**Pays** des  
**Sources**

Army  
Aucourt  
Aunoy-Poires  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Bellevy  
Belleuville  
Boulogny  
Braucourt  
Candeville  
Carnoy  
Carnoy-sur-Matz  
Cerny  
Coudun  
Craucourt  
Estrées  
Estrées-les-Bois  
Étineourt  
Féchy  
Féchy-les-Bois  
Féchy-sous-Bois  
Cléroux  
Geurmes  
Himilly  
La-Berlière  
Lagny  
La-Neuveville  
Ligny  
Ligny-le-Château  
Maigny-sur-Matz  
Maquègne  
Mareuil  
Maugny  
Mancheville  
Mancroix  
Neuhouille  
Orville  
Plessis-roye  
Restennes-sur-Matz  
Riquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

**CRITERES**

Sans objet

A améliorer (insuffisant)

En voie d'acquisition  
(progrès en cours)

Acquis

Maîtrisé

**COMMENTAIRES**

**EFFICACITE DANS L'EMPLOI ET REALISATION DES OBJECTIFS**

Capacité à concevoir et conduire un(e) projet/mission/activité

Capacité à gérer les moyens mis à disposition

Fiabilité et qualité du travail effectué

Sens de l'organisation et de la méthode

Respect des délais

Assiduité et ponctualité

**COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES**

Qualité d'expression écrite et orale

Capacité d'anticipation et d'innovation

Entretien et développement des compétences

Réactivité et adaptabilité

Autonomie

**QUALITÉS RELATIONNELLES**

Sens de l'écoute

Capacité à travailler en équipe

**CAPACITÉS D'ENCADREMENT (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur)**

Aptitude à la conduite de réunions

Aptitudes à déléguer et à contrôler

Communication (dialogue, écoute et information)

Maintien de la cohésion d'équipe

Capacité à la prise de décision



**IV / ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE :**

DURÉE	DESCRIPTIF DE L'EXPÉRIENCE	COMPÉTENCES ACQUISES

**V / FORMATION :**

**1) FORMATIONS EFFECTUÉES SUR L'ANNÉE → BILAN :**

ÉVALUÉ	ÉVALUATEUR

**2) FORMATIONS DEMANDÉES POUR L'ANNÉE A VENIR → ATTENTES ET OBJECTIFS :**

ÉVALUÉ	ÉVALUATEUR

**VI / PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE EN TERME DE CARRIÈRE ET MOBILITÉ:**

ÉVOLUTIONS SOUHAITÉES	ÉVALUÉ	AVIS DE L'ÉVALUATEUR
<p><b>Evolution des fonctions souhaitées dans le poste actuel:</b></p>		
<p><b>Evolution de carrière (avancement de grade, promotion interne, concours)</b></p>		
<p><b>Si mobilité professionnelle envisagée, vers quel type de poste</b></p>		



**APPRECIATION GÉNÉRALE DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT :**

- Amy
- Avricourt
- Anthes-les-Portes
- Bugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Bellay
- Biviont
- Boulogne-la-Crasse
- Braines-sur-Arnon
- Candor
- Canonnay
- Camy-sur-Matz
- Coudy-les-Fots
- Courdir
- Crapeaume
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Ecuilly
- Étréaupont-Saint-Martin
- Évricourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gourmay-sur-Arnon
- Gury
- Hainville
- Labettée
- Lagry
- La Neuville-sur-Frèges
- Lassigny
- Lanule
- Margny-sur-Matz
- Marquêglise
- Mareuil-la-Montagne
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neulvy-sur-Arnon
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Etabli le ...../...../.....

Nom, prénom et qualité du signataire  
Signature

**VISA DU DGS :**

Le ...../...../.....

Observations éventuelles :

Nom, prénom  
Signature

**VISA DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE :**

Le ...../...../.....Signature

Observations éventuelles :

Nom, prénom  
Signature

**NOTIFIÉ A L'INTERESSÉ(E) :**

Le ...../...../.....

Observations éventuelles de l'agent :

Nom et prénom du signataire  
Signature

**Demande de révision du compte rendu :**

Article 7 du décret n°2010-716 du 29 juin 2010

- auprès de l'autorité territoriale (dans un délai de 15 jours après notification du compte rendu)
- puis saisine éventuelle des membres de la CAP compétente (à compter de 15 jours après réception de la réponse de l'autorité territoriale)

**Recours contentieux :**

Auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.

L'an deux mil quinze, le 25 novembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Amy

Avricourt

Artheuil-Portes

Baogy

Beaulieu-les-Fontaines

Bélloy

Biermont

Boulogne-la-Grosse

Brannes-sur-Aronde

Candor

Cannectancourt

Cantoy-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Etapementnil

Eoy

Gavilly

Dives

Févally

Élincourt-Saint-Marguerite

Évincourt

Fresnières

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Liberflète

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Maugny-sur-Matz

Marquèglise

Marsuil-la-Motte

Marigny-aux-Cerisiers

Monchy-Humières

Mortemer

Neufly-sur-Aronde

Ognolles

Ouvillers-Saint

Plassier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Requembourg

Roze-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Elisabeth DUMONT, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Christian CARON, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD, Marc d'ARRENTIERES, Francis CORMIER, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Gilles AMBEZA, Thierry FRAU.

**Date de convocation** : 17 novembre 2015

**Date d'affichage** : 17 novembre 2015

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 18

**SUBVENTIONS AUX COLLEGES DE LASSIGNY ET DE RESSONS SUR MATZ  
POUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES 2015-2016**

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays des Sources soutient financièrement les projets pédagogiques soumis par les Conseils d'Administrations des collèges de Lassigny et Ressons-sur-Matz.

Cette subvention est calculée sur la base de 32 € par élève pour le collège de Ressons-sur-Matz et celui de Lassigny.

Néanmoins, pour l'année scolaire 2015-2016, le collège de Lassigny a sollicité de nouveau la Communauté de Communes du Pays des Sources pour une troisième tranche d'achat de casiers pour les élèves pour un montant de 1 235,59 €.

Il a été convenu avec Madame la principale du collège de Lassigny de déduire ce montant de la subvention 2015-2016.

951 élèves étant inscrits à la rentrée scolaire 2015/2016 dans les deux établissements, la subvention classique correspondante pour les projets pédagogiques s'élèvera à :

- 32 € x 430 élèves soit 13 760 – 1 235,59 = 12 524, 41 € pour le collège de Lassigny,
- 32 € x 521 élèves soit 16 672 € pour le collège de Ressons-sur-Matz.

Cette subvention est versée en 2 fois : un acompte de 50% et un solde de 50% sur production des justificatifs des actions engagées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la proposition de subvention aux projets pédagogiques ci-dessus définie aux collèges de Lassigny et de Ressons-sur-Matz,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Amy

Avricourt

Antheuil-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Braisnes-sur-Aronde

Canclor

Connectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Ecuwilly

Élincourt-Sainte-Marguerite

Évricourt

Fresnières

Giraumont

Courmay-sur-Aronde

Guy

Hainvillers

Laberlière

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquèglise

Mareuil-la-Motte

Matigny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognolles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1  
du code général des collectivités territoriales,  
que le présent acte est rendu exécutoire le : **01-12-2015**  
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

